

REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

SOMMAIRE

- 1- Attestation d'accessibilité_____ p.3
- 2- Etat des lieux de l'accessibilité de l'établissement_____ p.4
- 3- Marqué Tourisme et Handicap depuis 2010_____ p.11
- 4- Diplôme des trophées de l'accessibilité en 2014_____ p.14
- 5- Diplôme du prix «Patrimoines pour tous» en 2014_____ p.15
- 6- Brochure *Visiter le musée du château de Mayenne avec un handicap*_____ p.16
- 7- Brochure *Bien accueillir les personnes handicapées*_____ p.24
- 8- Attestations des formations des agents_____ p.28



PAYS DE MAYENNE
communauté
de communes

www.paysdemayenne.fr

10, rue de Verdun
CS 60111 • 53103
MAYENNE CEDEX
Tél. 02 43 30 21 21

Un territoire en mouvement !

Le 6 juin 2017

**Attestation d'accessibilité
d'un ERP de 5^{ème} catégorie conforme au 31 décembre 2014
exemptant d'Agenda d'Accessibilité Programmée**

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné Michel ANGOT, Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné, Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté 10 Rue de Verdun 53103 MAYENNE CEDEX - Siret : 20005588700018 - propriétaire de l'Établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie de type Y situé à MAYENNE, Place Juhel et dénommé Musée du Château de Mayenne

atteste sur l'honneur que l'établissement sus-mentionné répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Le Président
Michel ANGOT



Article 441-1 du code pénal

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Article 441-7 du code pénal

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

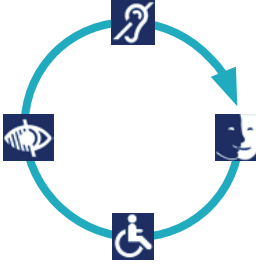
- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en




Accessibilité de l'établissement



 **Bienvenue** au musée du château de Mayenne

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

 → Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : contact@museeduchateaudemayenne.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 200 033 88 / 000 18

Adresse : Place Junet 55100 Mayenne

Annexe 3 : liste des pièces à joindre

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.



LE HANDICAP AUDITIF



La totalité de l'information est accessible aux personnes en situation de handicap auditif.



- Boucle à induction magnétique (BIM) et amplifiée à l'accueil du musée
- Boucle à induction magnétique (BIM) dans une salle avec audiovisuel

- Renseignements en LSF à l'accueil du musée : 5 agents ont été formés
- Visites commentées en LSF, sur réservation
- Micro amplificateur possible durant les visites





LE HANDICAP MENTAL



Les personnes en situation de handicap mental ou psychique peuvent utiliser différents outils pour accéder à l'information.

Le site est sécurisé et est adapté pour recevoir ce public.

- Pictogrammes pour indiquer les espaces
- Maquettes tactiles
- Fiches de salles
- Boîtes à toucher
- Livret adapté adulte disponible à l'accueil
- Livret adapté enfant disponible à l'accueil
- Visites et ateliers thématiques sur réservation



LE HANDICAP MOTEUR



Les personnes en situation de handicap moteur peuvent accéder au musée en toute sécurité et découvrir librement le musée et ses collections. Seule une salle (cellier carolingien) n'est pas accessible mais des outils compensatoires ont été mis en place.

- Places de parking appropriées Place Juhel
- Cheminement adapté du parking jusqu'au musée
- Dépose-minute possible jusqu'à l'entrée du musée
- Sonnette à l'entrée du musée au besoin 🗎
- Parcours sans obstacle et vitrines et cartels à hauteur de fauteuil
- Toilettes adaptées
- Ascenseur pour accéder aux trois niveaux du site
- Parcours ponctué de bancs
- Prêt de sièges pliants à l'accueil
- Prêt de fauteuils roulants manuels
- Fiche compensatoire avec photos pour le cellier
- Outils tactiles accessibles
- Visites générales ou thématiques adaptées proposées



LE HANDICAP VISUEL



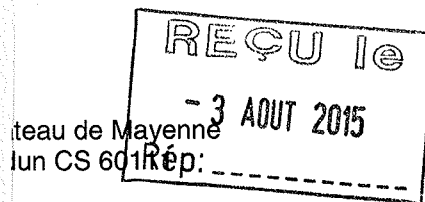
Les personnes en situation de handicap visuel peuvent découvrir le musée en toute sécurité. Des outils sensoriels sont mis en place pour favoriser la compréhension.

- Plan de situation relief et en braille à l'extérieur du site
- Ascenseur à information vocale et touches en relief transcrites en braille
- Escaliers sécurisés (bandes d'éveil à la vigilance...)
- Bandes blanches sur les surfaces vitrées
- Parcours sans obstacle

- Fiches de salles en gros caractères et contrastées
- Plans thermogonflés et braille à l'accueil du musée
- Maquettes tactiles
- Outils tactiles
- Proposition de visites thématiques adaptées



O: Mathieu Grandet
Copie: Anne Laure Cronier
J PLS.
Stephanie Pauvash



Paris, le 27 juillet 2015

www.tourisme-handicaps.org

A l'attention de M. Mathieu Grandet

Madame, Monsieur,

Votre structure a été labellisée Tourisme et Handicap en 2010. Au terme de ses cinq premières années de labellisation, votre organisme a donc été réévalué afin de contrôler sa conformité aux critères actuels de la marque Tourisme et Handicap.

Après instruction de votre dossier transmis par l'instance régionale de mise en œuvre de la marque nationale « Tourisme & Handicap », nous avons le plaisir de vous annoncer que votre nouvelle labellisation a été validée pour 5 ans, selon la déclinaison suivante :

- Handicap auditif
- Handicap mental
- Handicap moteur
- Handicap visuel

Nous sommes très sensibles à votre démarche visant à favoriser l'accès au tourisme et aux loisirs des personnes handicapées, en facilitant d'accueil et l'accessibilité de votre site à cette clientèle, et nous vous en remercions. **La prochaine visite sera effectuée en 2020.**

Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne serez officiellement labellisé que lorsque vous aurez retourné un des deux exemplaires de la charte du labellisé signé à l'adresse suivante avant le 20 septembre 2015.

Association Tourisme et Handicaps
43 rue Marx Dormoy
75018 Paris

Vous avez la possibilité de vous procurer **une version numérique du logo de la marque** afin de la faire figurer sur vos documents de communication. Pour cela, il faut vous adresser au correspondant de la marque de votre département.

Lors votre 1^{ère} labellisation, vous avez loué la plaque du logo de la marque pour 5 ans. Suite au renouvellement de votre labellisation, **nous vous invitons donc à procéder au renouvellement de cette location selon les formalités du bon de commande ci-joint.** Nous vous proposons également de remplacer votre plaque si celle-ci est détériorée en renvoyant notre nouveau modèle plus esthétique et résistant mis en service depuis 2012. Si vous ne souhaitez pas relouer cette plaque, **celle-ci devra être retirée et détruite avec preuve à nous fournir avant le 20 septembre 2015.**

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,
Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Annette Masson
Présidente
Association Tourisme et Handicaps

Copie transmise à la DIRECCTE Pays de la Loire



Pour un tourisme équitable et accessible à tous Marque nationale d'accueil et d'accessibilité

« Tourisme et Handicap »

Charte du labellisé

1 - Préambule

La possibilité, pour les personnes en situation de handicap, d'accéder directement et personnellement aux loisirs et aux vacances constitue un droit fondamental.

Ce droit est conditionné par l'accessibilité aux sites et équipements touristiques et par une information fiable et développée.

En référence à la charte nationale signée le 7 juillet 2000, par les principales organisations professionnelles du tourisme, la présente charte favorise l'exercice de ce droit en respectant les conditions d'accueil et d'accessibilité des sites et des équipements touristiques. Le titulaire de la marque "Tourisme & Handicap" s'engage à appliquer et respecter les principes de la charte.

2 - Engagements de la charte

Titre premier

Musée du Château de Mayenne - M. Mathieu Grandet
10 rue de Verdun CS 60111 Place Juhel 53100 MAYENNE
Téléphone : +33243302121- Télécopie : +33243303110
Email : contact@museeduchateaudemayenne.fr
Site Internet : <http://www.museeduchateaudemayenne.fr>
N° SIRET : 21530147400015

a obtenu, pour une durée de cinq ans, la marque "Tourisme & Handicap" par la mise en œuvre de moyens assurant un accueil de qualité et l'accessibilité pour les personnes handicapées (handicap auditif, handicap mental, handicap moteur, handicap visuel). A ce titre, il s'engage à :

- afficher le logo en bonne place, de préférence à l'extérieur du site ou de l'équipement, et dans toutes les publications ou supports d'information assurant la promotion de l'offre touristique ;
- garantir une disponibilité optimale et durable des équipements et espaces adaptés à la clientèle handicapée, en toute période de l'année ;
- fournir sur simple demande une information descriptive, objective et fiable sur les caractéristiques de l'offre touristique adaptée et proposée à la clientèle, sans en oublier les limites ;
- favoriser la qualité de l'accueil par des actions de formation ou de sensibilisation adaptées de ses personnels ;
- maintenir, par un entretien régulier, les équipements et services qui ont permis l'obtention de la marque ;
- informer l'organisme gestionnaire de la marque de tout changement susceptible de modifier les conditions d'accueil et d'accessibilité ;
- inciter conjointement avec le gestionnaire de la marque, les autres partenaires locaux à promouvoir l'accessibilité de l'environnement extérieur de l'équipement ou de l'établissement dans une démarche de territoire touristique.

Le manquement aux principes énoncés dans le présent titre peut entraîner le retrait de la marque par l'instance nationale d'attribution.

Titre deux

L'instance régionale de concertation et d'attribution de la marque, s'engage à :

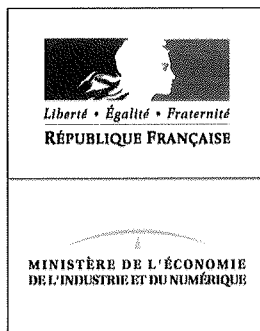
- donner au prestataire un exemplaire de la grille d'évaluation de l'accessibilité, base de données pour l'information claire et précise des clients handicapés ;
- tenir un inventaire permanent des sites labellisés ;
- œuvrer auprès des organismes territoriaux du tourisme pour intégrer l'information dans leurs documents de promotion ;
- aider le prestataire à engager une démarche partenariale avec les associations de consommateurs handicapés et les organismes publics concernés afin d'améliorer la qualité de son offre ;
- offrir un suivi et assister, le cas échéant, le prestataire dans sa recherche de financement pour améliorer son offre ;
- promouvoir l'accessibilité aux prestations des autres partenaires publics ou privés.

Musée du Château de Mayenne
M. Mathieu Grandet, Directeur



Annette Masson
Présidente
Association Tourisme et Handicaps

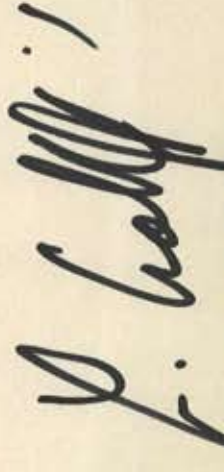
Paris, le 27 juillet 2015





TROPHÉES DE L'ACCESSIBILITÉ DES RÉGIONS 2014

Nous attestons que le **Musée du Château de Mayenne (53)** est Lauréat des **Trophées de l'Accessibilité des Régions 2014** dans la catégorie **Tourisme et Handicap**.


Xavier GALLIN
Président Accès pour Tous

Fait à Paris le 21 Mars 2014



Catherine BACHELIER

Présidente du Comité Scientifique
Déléguée Ministérielle à l'accessibilité (1999-2008)



Annette MASSON

Présidente Tourisme & Handicaps





Patrimoines **TOUS** pour

Prix décerné à

pour sa démarche d'excellence en matière d'accessibilité généralisée
au profit des visiteurs en situation de handicap

à Paris, le 22 février 2013

Aurélie Filippetti
ministre de la Culture et de la Communication



VISITER

LE MUSÉE DU CHATEAU DE MAYENNE AVEC UN HANDICAP



MUSEE
CHATEAU
MAYENNE



Patrimoine
pour TOUS
2014-2020





→ VENIR AU MUSÉE

Places de parking adaptées, Place Juhel

Cheminement jusqu'au musée adapté

Dépose-minute possible dans la cour du château

Bus, avec arrêt adapté sur la place Juhel

→ PROGRESSER À L'INTÉRIEUR DU SITE

Ascenseur à information vocale et touches en relief et braille

Sièges pliants en prêt à l'accueil du musée

Fauteuils roulants manuels en prêt à l'accueil du musée

Sécurité à l'intérieur du site :

→ Parcours sans obstacle

→ Bornes d'éveil à la vigilance

→ Nez de marches contrastés

→ Bandes blanches sur les surfaces vitrées

Parcours ponctué de bancs et fauteuils



→ ACCÉDER À L'INFORMATION

Accès à l'information identique pour tous :

- accueil adapté
- ascenseur permettant l'accès aux différents niveaux
- vitrines et cartels et bornes à hauteur adaptée

Boucles magnétiques à l'accueil et dans l'aula carolingienne (audiovisuel)

Deux agents formés à la langue des signes française

→ DES OUTILS D'INTERPRÉTATION PERMANENTS

Maquettes tactiles

Plan relief en braille du site

Fiches de salles en gros caractères

Audioguide détaillé et audiovisuel

Boîtes à toucher

→ DES LIVRETS ADAPTÉS

Livrets adaptés aux personnes en situation de handicap mental adulte et jeune public disponibles à l'accueil du musée

Livrets avec plans thermogonflés et braille disponibles à l'accueil du musée



→ DES VISITES DE GROUPES ADAPTÉES

Personnes en situation de handicap auditif



Des visites commentées, traduites en Langue des Signes Française, peuvent être réservées

Durée: environ 1h

Le musée fait appel à une traductrice qui demande 40€ supplémentaire pour la prestation

Personnes en situation de handicap moteur



Toutes les visites commentées peuvent être suivies par des personnes en situation de mobilité réduite

- Vivez le Moyen Âge
- À vos armes, chevaliers !
- 1000 ans d'histoire au château
- À table au Moyen Âge
- Les jeux sont faits !
- Quand le château était prison

Plus d'informations dans le programme groupes

Personnes en situation de handicap visuel



→ Visite multi-sensorielle

Une visite complète du château pour en comprendre les phases de construction ainsi que les espaces tout en s'intéressant aux différentes collections du lieu, en utilisant tous les sens.

→ Parcours sonore

Découvrez le château à travers trois objets sonores, chargés de sens et d'histoire. Ecoutez, imaginez et ressentez l'objet...il vous dévoilera probablement ses secrets !

→ Visite tactile

Un parcours tactile pour appréhender les salles du château et leur organisation pour une appropriation des espaces du musée.

→ Visite olfactive

Humez, respirez les odeurs du château pour vous retrouver nez-à-nez avec le passé! Et peut-être réveiller votre mémoire olfactive !

Personnes en situation de handicap mental et psychique



→ Visite multi-sensorielle- 1h/1h10

Pour comprendre l'histoire du musée, il va falloir participer! Découvrez les espaces du château et les moments de vie qui s'y sont déroulés en s'amusant et en mettant vos sens à rudes épreuves!

→ Ateliers thématiques- 1h30 environ

Le musée propose des ateliers thématiques pour explorer un thème lié au quotidien du château. Les ateliers consistent en une visite thématique dans le château qui se prolonge en atelier artistique, plastique ou sensoriel.

Thèmes proposés :

- L'argile
- Les jeux
- Le jardin (de mai à octobre)
- La musique
- Les graffitis de prisonniers

- À la carte -

Le service des publics est à votre disposition pour concevoir une visite sur mesure, en fonction d'un projet précis.

INFORMATIONS PRATIQUES

... TARIFS ...

Individuels - Plein tarif / 4€
- Tarif réduit / 3€
- Gratuit

Forfaits groupe - 35€ Mayenne Communauté
- 40€ hors Mayenne Communauté

...HORAIRES...

Février, novembre et décembre 10h-12h30/14h-17h

Mars à juin et septembre, octobre 10h-12h30/14h-18h

Juillet et août 10h-18h

Fermeture pour les individuels en janvier, les lundis non fériés (sauf juillet et août), le 1er mai et le 25 décembre

...CONTACT...

Musée du château de Mayenne

Place Juhel 53100 Mayenne

02 43 00 17 17

contact@museeduchateaudemayenne.fr

www.museeduchateaudemayenne.fr



Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.



ATTESTATION DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, formatrice pour CODEMARRAGE 53, spécialiste en « accessibilité touristique et culturelle », certifie que :

Mr/Mme/Melle..... *Cronka Anne Laure*.....

De/du..... *Musee du Château de Mayenne*.....

a suivi la formation organisée par le Service Patrimoine du Conseil Général de la Mayenne :

MEDIATION ADAPTEE AU PUBLIC DEFICIENT VISUEL

Le 2 avril 2013, à Ste Suzanne (CIAP du château de Ste Suzanne)

Fait à Ste Suzanne, le 2 avril 2013

STAGIAIRE :

FORMATRICE :

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

..... Anne - Laure CRONIER
salarié(e), de Musée du Château de Mayenne

a suivi le module de formation :

«MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE»

Apprentissage de la Langue des Signes Française,
cycle 2 orienté aux métiers de guides et médiateurs

Nature de l'action de formation selon article L.6313-1- du Code du travail : action d'adaptation et de compétences des salariés

Objectifs de la formation :

- apprendre de nouveaux signes afin de pouvoir assurer des présentations simples d'oeuvres ou bâtiments, renseigner et converser en LSF
- approfondir les connaissances sur le monde des sourds
- approfondir la syntaxe, pratiquer la langue
- faire une présentation signée à partir d'un texte préparé

Dates : 10,17&18 nov 2016, 2&8 décembre 2016, soit 30h

Résultats :

- connaissances maîtrisées
- connaissances acquises
- connaissances en cours d'acquisition
- connaissances non acquises

Fait à Changé, le 8 décembre 2016

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION
Fait le 20/12/2016

COODEMARRAGE53
Zone Technopolis - Bât K
53810 CHANGE
Tél. 02.43.56.69.25
Fax. 02.43.56.97.72
Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z
TVA FR 68 450 982 830
Signed by YouSign

FORMATRICE

codémarrage53

Adhères avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

MG TOUR CONCEPT

COODEMARRAGE 53

Accessibilité Touristique et Culturelle

O.F n° 52 53 00512 53 enregistré auprès du Préfet de Région Pays de Loire

ATTESTATION DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, **représentant COODEMARRAGE 53**, par le biais de MG TOUR CONCEPT, certifie que :

Mme CRONIER Anne-Laure, du Musée du Château de Mayenne, a suivi la formation organisée par MAYENNE TOURISME du 19 janvier 2016 au 7 mars 2016 :

« Initiation à la Langue des Signes Française »
PREMIERE SESSION ADAPTEE AUX SITES DE VISITES

Sur une durée de 30h, à Laval, 84 Avenue Robert Buron

La formation comprenait :

- un apprentissage de vocabulaire en lien avec chaque structure
- des mises en pratiques de la langue
- une première approche de la syntaxe
- une approche du monde des sourds, de leur culture, des adaptations de langages ou de vocabulaire en lien avec le métier de guide

Fait à Laval, le 7 mars 2016.

STAGIAIRE


COODEMARRAGE53
ORGANISME DE FORMATION
Zone Technopolis - Bât K
53810 CHANGE
Tél. 02.43.56.69.25
Fax. 02.43.56.97.72
Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z
TVA FR 68 450 982 830

FORMATRICE




coodémarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél. : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL sous statut SCOP - RCS Laval : 450 982 830 - N° TVA FR 68 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00025 - NAF8299Z

ATTESTATION DE PRESENCE

Je, soussigné, Olivier PARADIS, Président de l'association BRAILLE & CULTURE, 11 rue de la Petite Vitesse à AIGUEPERSE :

ATTESTE que :

Anne-Laure CRONIER

Médiatrice culturelle au musée du Château de la Mayenne

Inscrite à la formation ci-après l'a régulièrement suivie :

Intitulé du stage : **Formation Audiodescription**

Durée du stage : 7 heures le Mardi 1^{er} juillet 2014.

Lieu : Gîte du Château du Bourg
53500 St Denis de Gastines

Fait à St Denis de Gastines, en deux exemplaires, le 1^{er} juillet 2014,

Signature du stagiaire

Pour l'Organisme de Formation

Le Président/O. PARADIS


Braille & Culture
11 rue de la petite vitesse
63260 AIGUEPERSE
Tél. : 04.73.64.21.04 Fax : 04.73.64.21.05
www.braille-culture.com

INGENIERIE - DEVELOPPEMENT

Attestation de présence

J'atteste par la présente que **Mme Lucille MATEO** a bien assisté à la formation « **Initiation à la langue des signes Français** » animée par Marina Guittois de la société MG Tour Concept et proposée par Mayenne Tourisme dans le cadre du plan de formation des acteurs du tourisme.

Cette formation a eu lieu :

**De janvier à mars 2016
à la Maison du tourisme
84 avenue Robert Buron à Laval.**

Durée de la formation : **30 h**

Fait à Laval, le 7 mars 2016

Tél. : 02 43 53 58 83
Email : m.bernard@mayenne-tourisme.com

V/réf. :
N/réf. : MB/022
PJ :

Rémy BEAUVAIS
Directeur

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail)

Entre les soussignés :

MUSEE DU CHATEAU DE MAYENNE

Place Juhel- 53100 MAYENNE

SIRET N° : 200 055 887 00018

Et

COODEMARRAGE.53, Organisme de Formation N°52 53 00512 53 enregistré auprès du préfet de la Région
Pays de la Loire.

SIRET N°: 450 982 830 00025 - TVA FR 68 450 982 830

Zone Technopolis, rue Louis Broglie, Bâtiment K, 53810 CHANGE

Qui délègue de façon exclusive Mme Marina GUITTOIS pour réaliser l'action prévue ci-dessous :

• **Article 1 : objet/contenu de la formation**

Intitulé de la formation : MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE

Initiation à Langue des Signes Française adaptée aux sites de visites, cycle 2

La session inclut :

- Des apports théoriques sur la déficience auditive et le monde des sourds
- Des connaissances pour savoir comment adapter ses documentations, son accueil aux personnes sourdes
- Un apprentissage de vocabulaire adapté à la profession
- Des mises en pratiques de la langue

• **Article 2 : participants/caractéristiques de la formation**

Cette formation s'inscrit dans le cadre d'une démarche volontaire de la part des sites, à destination du personnel à l'accueil ou en charge des visites.

Participant(e)s : Lucille MATEO et Anne-laure CRONIER

• **Article 3 : Modalités techniques**

- Dates et horaires : **10, 17, 18 novembre, 2 décembre** de 9h à 12h30 et 14h à 17h
+ 8 décembre de 13h30 à 17h30
- Lieu de formation : **Mayenne Tourisme – 84 Avenue Robert Buron – 53000 LAVAL**
- Frais de déplacement et repas des stagiaires : à charge des participants

• **Article 4 : Engagement de participation**

Le Musée du Château de Mayenne s'assure que ses salariées : Anne-Laure CRONIER et Lucille MATEO, s'engagent à participer à la formation, aux lieux, dates et heures prévus.

Une feuille d'émargement permettra de vérifier la présence de tous les participants .

Dans le cas où la formation serait reportée à une date ultérieure, Coodémarrage.53 vous en fera part au plus tard une semaine précédant votre session de formation.

En application de l'article L. 6354-1 du code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention que, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, Coodémarrage.53 et Marina GUITTOIS doivent rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

• **Article 5 : Délai de rétractation**

A compter de la date de signature de la présente convention, le bénéficiaire dispose d'un délai de **cinq jours** ouvrés pour se rétracter.

Il en informe Coodémarrage.53 et Mme Marina GUITTOIS par **lettre recommandée avec accusé de réception** au moins **dix jours** ouvrés avant le début de la formation.

Si la rétractation n'a pas lieu dans les cinq jours ouvrés suivant la commande ou si la période de dix jours ouvrés n'est pas respectée, le coût de la formation sera intégralement payé par le client sur présentation de la facture.

• **Article 6 : Dispositions financières**

En contrepartie de cette action de formation de **30h**, le bénéficiaire s'acquittera du prix de la formation fixé à 500€ HT, pour les **2 participantes** : soit total avec TVA à 20% : **600€ TTC**.

• **Article 7 : Modalités de règlement**

Le bénéficiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné en fin de prestation.

La convention suivante est conclue entre les parties, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

• **Article 8 : Interruption de stage**

En cas d'interruption de la formation ou d'absences, du fait des stagiaires, hors cas de force majeure dûment reconnu, le paiement intégral de l'action de formation au bénéfice de l'organisme formateur sera exigé.

• **Article 9 : Conditions particulières**

Règlement intérieur : Conformément à l'article L.950-5-1 du code du travail, le stagiaire bénéficiera des conditions d'hygiène et de sécurité apportées par l'établissement d'accueil en rapport avec les obligations qui lui incombent en application de la législation sur les ERP. Le stagiaire est tenu de respecter les règles d'usage et de bienséance.

Les stagiaires demeurent sous la responsabilité et l'assurance de leur entreprise pendant la totalité de la formation. COODEMARRAGE 53 ne saurait être tenu pour responsable en cas d'accident ou d'incident se produisant lors du stage.

• **Article 10 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, les Tribunaux de Laval seront seuls compétents pour connaître du litige.

La convention est à renvoyer à l'adresse suivante :

COODEMARRAGE.53, Zone Technopolis - Rue Louis Broglie - Bâtiment K- 53 810 CHANGE

Fait à Changé en trois exemplaires le 24 octobre 2016.

Le bénéficiaire

Le Président de MAYENNE COMMUNAUTE

Michel AUGOT

Cachet, nom, qualité et signature

COODEMARRAGE.53

COODEMARRAGE.53

Cachet, nom, qualité et signature



Délégation des Pays de la Loire

ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste que :

Madame Fabiola DESCHAMPS

Né(e) le : 13/04/1981

Collectivité : Mayenne Communauté

Cadre d'emploi :

A suivi la formation « **Stage Intra - Accueil du public en situation de handicap** » qui s'est déroulée du **02/07/2018** au **03/07/2018**, à **Villaines-la-Juhel**.

Objectif de la formation : **Professionnalisation tout au long de sa carrière.**

Début	Fin	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
02/07/2018	03/07/2018	12.0	12.0

Libellé de la séance à distance	Mise à disposition	Durée estimée en heures	Validation
Séance(s) de formation à distance	du 09/07/2018 au 09/07/2018		Non

Fait à Angers, le 09/07/2018

Le Directeur


Jean-Marc LEGRAND



Délégation des Pays de la Loire

ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste que :

Madame Séverine BLAIN JOLY

Né(e) le : 25/08/1981

Collectivité : Mayenne Communauté

Cadre d'emploi :

A suivi la formation « **Stage Union - L'accueil du public en situation de handicap** » qui s'est déroulée du **18/10/2018** au **19/10/2018**, à **Mayenne**.

Objectif de la formation : **Professionnalisation tout au long de sa carrière.**

Début	Fin	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
18/10/2018	19/10/2018	12.0	12.0

Fait à Angers, le 26/10/2018

Le Directeur

Jean-Marc LEGRAND

ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste que :

Madame Lucille MATEO

Né(e) le : 10/05/1989

Collectivité : Commune de Mayenne

Cadre d'emploi :

A suivi la formation « **Stage Union - L'accueil du public en situation de handicap** » qui s'est déroulée du **20/05/2019** au **21/05/2019**, à **Gorron**.

Objectif de la formation : **Professionnalisation tout au long de sa carrière.**

Début	Fin	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
20/05/2019	21/05/2019	12.0	12.0

Fait à Angers, le 03/06/2019

Le Directeur

Jean-Marc LEGRAND

Rouen, le 7 février 2019

Attestation de formation

Nous certifions que : **Madame Anne-Laure CRONIER**

a participé à la formation : « Rendre son information accessible avec le Facile A Lire et à Comprendre ».

Cette formation a été animée par Fabienne CATELAIN et dispensée au :


L'association « Les Ajoncs d'Or »

Lieu-dit Saint Lazare – 35162 Montfort sur Meu

Les 5, 6 et 7 février 2019 pour une durée totale de 18 heures.

Mme Fabienne CATELAIN

Responsable de l'organisme de formation





Marina Guittois
Formations & Consultations



ATTESTATION DE PRESENCE EN FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

Stéphanie PRUVOT, salariée du Musée du Château de Mayenne
a participé au module de formation :

« **MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE** »
Cycle d'initiation à la Langue des Signes Française,
orienté aux métiers du patrimoine et du tourisme

La formation s'est déroulée les :
8/9 octobre 2018 et 26/27 novembre 2018 de 9h à 12h et de 13h à 17h,
au CREF situé Avenue Pierre de Coubertin - 53 000 LAVAL

Le stagiaire a été présent 30h sur les 30h proposées.

Pour faire valoir ce que de droit,
Fait à Laval, le 27 novembre 2018

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

FORMATRICE

COODEMARRAGE53

Zone Technopolis - Bât K

53810 CHANGÉ

Tél. 02 43 56 69 25

Fax. 02 43 56 97 72

Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z

TVA FR 68 450 982 830



Adhères avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL sous statut SCOP - RCS Laval : 450 982 830 - N° TVA FR 68 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00025 - NAF8299Z

O.F n° 52 53 00512 53 enregistré auprès du Préfet de Région Pays de Loire



Marina Guittois
Formations & Consultations



ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

Fabiola DESCHAMPS, salariée du Musée du Château de Mayenne
a participé au module de formation :

« **MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE** »
Cycle d'initiation à la Langue des Signes Française,
orienté aux métiers du patrimoine et du tourisme

Nature de l'action de formation selon article L.6313-1- du Code du travail :
Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Objectifs de la formation :

- Apprendre des signes pour comprendre une demande simple d'une personne sourde
- Comprendre le quotidien des sourds
- Connaître l'Histoire des Sourds en France
- Apprendre les bases de syntaxe de la langue, construire une phrase et la signer
- Etre capable de se présenter, de présenter sa structure, à partir d'un texte préparé

Dates : 8,9 octobre 2018, 26 et 27 novembre 2018

Résultats :

- Connaissances maîtrisées
- Connaissances acquises
- Connaissances en cours d'acquisition
- Connaissances non acquises

Fait à Changé, le 27 novembre 2018

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

COODEMARRAGE53

Zone Technopolis - Bât K

53810 CHANGE

Tél. 02.43.56.69.25

Fax. 02.43.56.97.72

Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z

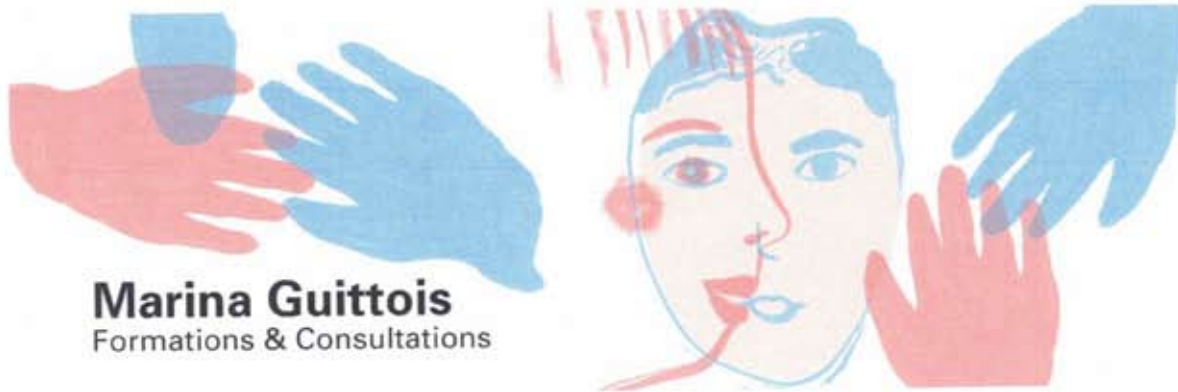
TVA FR 68 450 982 830

FORMATRICE


coodemarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél. : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL sous statut SCOP - RCS Laval : 450 982 830 - N° TVA FR 68 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00025 - NAF 8299Z



ATTESTATION DE PRESENCE EN FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

**Lucille MATEO, salariée du Musée du château de Mayenne,
a participé au module de formation :**

« MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE »
Apprentissage de la Langue des Signes Française, cycle 3
orienté aux métiers du patrimoine et du tourisme

La formation s'est déroulée les :
15/16 octobre 2018 et 29/30 novembre 2018 de 9h à 12h et de 13h à 17h,
au CREF situé Avenue Pierre de Coubertin - 53 000 LAVAL

Le stagiaire a été présent 30h sur les 30h proposées.


Pour faire valoir ce que de droit,
Fait à Laval, le 30 novembre 2018

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

FORMATRICE


COODEMARRAGE53
Zone Technopolis - Bât K
53810 CHANGÉ
Tél. 02 43 56 69 25
Fax. 02 43 56 97 72
Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z
TVA FR 66 450 982 830

Signed by Yousign 




coodémarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél. : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL sous statut SCOP - RCS Laval : 450 982 830 - N° TVA FR 66 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00025 - NAF8299Z

O.F n° 52 53 00512 53 enregistré auprès du Préfet de Région Pays de Loire



Marina Guittois
Formations & Consultations



ATTESTATION DE PRESENCE EN FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

Anne-Laure CRONIER, salariée du Musée du château de Mayenne,
a participé au module de formation :

« MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE »
Apprentissage de la Langue des Signes Française, cycle 3
orienté aux métiers du patrimoine et du tourisme

La formation s'est déroulée les :
15/16 octobre 2018 et 29/30 novembre 2018 de 9h à 12h et de 13h à 17h,
au CREF situé Avenue Pierre de Coubertin - 53 000 LAVAL

Le stagiaire a été présent 30h sur les 30h proposées.

Pour faire valoir ce que de droit,
Fait à Laval, le 30 novembre 2018

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

FORMATRICE


COODEMARRAGE53
Zone Technopolis - Bât K
53810 CHANGE
Tél. 02 43 56 69 25
Fax. 02 43 56 97 72
Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z
TVA FR 58 450 982 830
Signed by Yousign 




coodemarrage.53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél. : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL sous statut SCOP - RCS Laval : 450 982 830 - N° TVA FR 65 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00025 - NAF8299Z

O.F n° 52 53 00512 53 enregistré auprès du Préfet de Région Pays de Loire



ATTESTATION DE PRESENCE EN FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

Stéphanie PRUVOT, salariée du Musée du Château de Mayenne
a participé au module de formation :

« **MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE NIVEAU 2** »
Cycle de perfectionnement à la Langue des Signes Française,
orienté aux métiers du patrimoine et du tourisme

La formation s'est déroulée les :
28 novembre 2019 à la Maison de la Technopole - 6 Rue Léonard de Vinci - 53000 Laval
2,3,9 décembre 2019 à Coodemarrage53 - Zone Technopolis - 53810 CHANGE
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30,

La stagiaire a été présente 30h sur les 30h proposées.

Pour faire valoir ce que de droit,
Fait à Changé, le 9 décembre 2019

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION
COODEMARRAGE53

Zone Technopolis - Bât K

53810 CHANGE

Tél. 02 43.56.97.72

Fax. 02 43.56.97.72

Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z

TVA FR 68 450 982 830

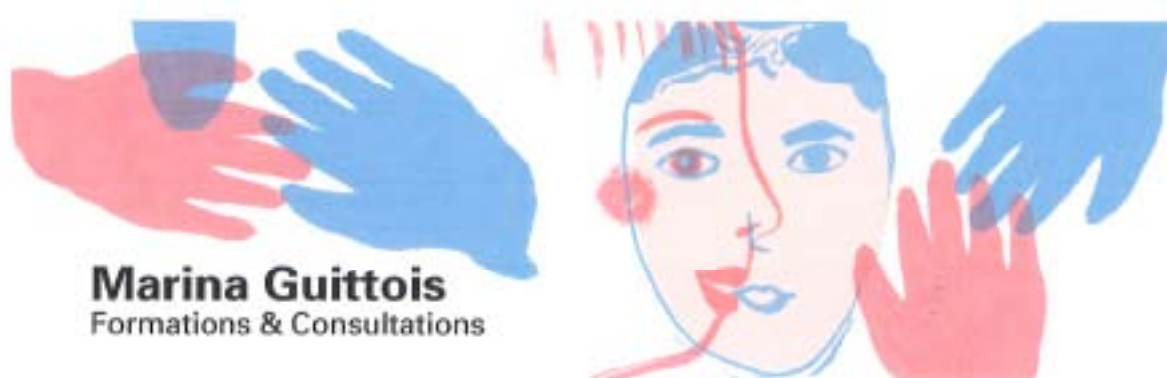
FORMATRICE


coodemarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél : 02 43 56 97 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL sous statut SCOP - RCS Laval : 450 982 830 - N° TVA FR 68 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00025 - NAF8299Z

O.F n° 52 53 00512 53 enregistré auprès du Préfet de Région Pays de Loire



ATTESTATION DE COMPETENCES

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

Stéphanie PRUVOT, salariée du Musée du Château de Mayenne,
a participé au module de formation :

« MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE NIVEAU 2 »
Cycle de perfectionnement à la Langue des Signes Française,
orienté aux métiers du patrimoine et du tourisme

Nature de l'action de formation selon article L.6313-1- du Code du travail :
Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Objectifs de la formation :

Objectifs	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Acquérir des nouveaux signes et approfondir la syntaxe	X		
Comprendre des phrases signées spontanément	X		
Etre capable de présenter sa structure en LSF	X		
Echanger sur un dialogue court spontanément	X		

Fait à Changé, le 9 décembre 2019

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION
COODEMARRAGE53

Zone Technopolis - Bât K

53810 CHANGÉ

Tél. 02.43.56.69.25

Fax. 02.43.56.97.72

Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z

TVA FR 68-450 982 830

FORMATRICE


coodemarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL sous statut SCOP - RCS Laval : 450 982 830 - N° TVA FR 68 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00025 - NAF 8299Z



ATTESTATION DE PRESENCE EN FORMATION

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

Juliette MAHARAUX, salariée du Musée du Château de Mayenne
a participé au module de formation :

« **MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE NIVEAU 2** »
Cycle de perfectionnement à la Langue des Signes Française,
orienté aux métiers du patrimoine et du tourisme

La formation s'est déroulée les :
28 novembre 2019 à la Maison de la Technopole - 6 Rue Léonard de Vinci - 53000 Laval
2,3,9 décembre 2019 à Coodemarrage53 - Zone Technopolis - 53810 CHANGE
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30,

La stagiaire a été présente 30h sur les 30h proposées.

Pour faire valoir ce que de droit,
Fait à Changé, le 9 décembre 2019

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

COODEMARRAGE53

Zone Technopolis - Bât K

53810 CHANGE

Tél. 02 43 56 69 25

Fax. 02 43 56 97 72

Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z

TVA FR 68 450 982 830

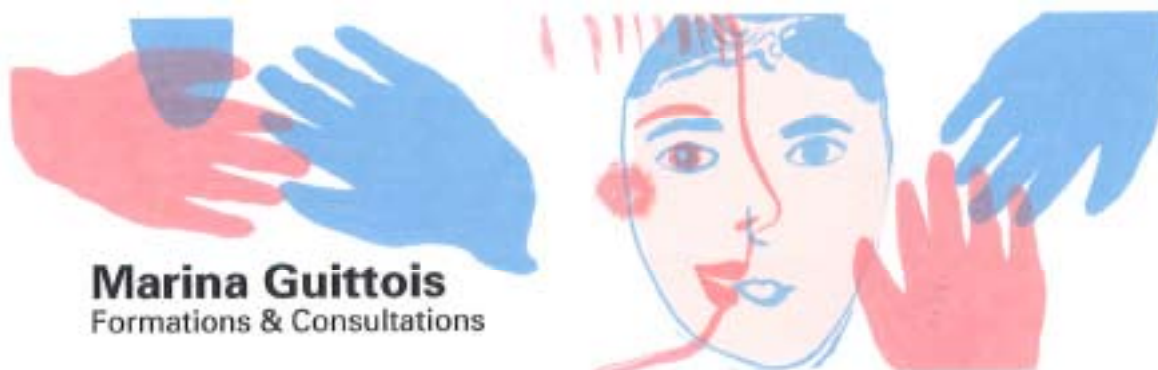
FORMATRICE


coodemarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SARL sous statut SCOP - RCS Laval : 450 982 830 - N° TVA FR 68 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00025 - NAF8299Z

O.F n° 52 53 00512 53 enregistré auprès du Préfet de Région Pays de Loire



Marina Guittois
Formations & Consultations

ATTESTATION DE COMPETENCES

Je soussignée, Marina GUITTOIS, représentant COODEMARRAGE 53, certifie que :

Juliette MAHARAUX, salariée du Musée du Château de Mayenne,
a participé au module de formation :

« **MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE SOURDE NIVEAU 2** »
Cycle de perfectionnement à la Langue des Signes Française,
orienté aux métiers du patrimoine et du tourisme

Nature de l'action de formation selon article L.6313-1- du Code du travail :
Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Objectifs de la formation :

Objectifs	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Acquérir des nouveaux signes et approfondir la syntaxe	X		
Comprendre des phrases signées spontanément	X		
Etre capable de présenter sa structure en LSF	X		
Echanger sur un dialogue court spontanément	X		

Fait à Changé, le 9 décembre 2019

STAGIAIRE

ORGANISME DE FORMATION

COODEMARRAGE53

Zone Technopolis - Bât K

53810 CHANGÉ

Tel. 02.43.56.69.25

Fax. 02.43.56.97.72

Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z

TVA FR 68 450 982 830

FORMATRICE


coodemarrage53

Adhérez avec nous aux valeurs de l'économie sociale et solidaire !

Zone Technopolis • Bât. K • rue Louis de Broglie • 53810 Changé • Tél : 02 43 56 69 25 • Fax : 02 43 56 97 72
SIRET 450 982 830 00025 - RCS Changé : 450 982 830 - N° TVA FR 68 450 982 830 - SIRET : 450 982 830 00025 - NAF8299Z